



**Séjour à Londres au départ de Nantes
du dimanche 20 au mercredi 23 octobre 2019,
50 places disponibles
Date limite de réservation 5 juillet 2019 !**



Comme annoncé dans le cadre de notre programme d'actions 2019, la SRIAS a décidé de vous proposer en partenariat avec tourisme et loisirs un weekend découverte de Londres au départ de Nantes, en participant au coût de ce weekend en fonction du quotient familial arrêté par la SRIAS.

Vous serez logés dans un hôtel proche du centre ville (15mn en métro de Big Ben), un repas le soir est prévu il sera précédé d'une visite guidée de la ville. Le reste de votre séjour sera libre, seuls seront pris en compte les petits déjeuner à l'hôtel.

Le prix du séjour va de 250.50 € à 450.90 € suivant la participation de la SRIAS qui sera limitée à deux personnes par famille.

Les suppléments proposés dans le dossier d'inscription ne sont pas pris en charge par la SRIAS mais peuvent être souscrits auprès de Tourisme & Loisirs :

- *Le supplément pour chambre individuel de 150 €. Il sera proposé aux collègues venant seuls de partager leur chambre s'ils veulent éviter le supplément.*
- *Bagage en soute : 45€ par bagage*
- *Assurance annulation et perte de bagages : 15 € par personne*

Les inscriptions seront traitées en respectant l'interministérialité, une liste d'attente pourra être établie. La SRIAS adaptera ses critères de sélection en fonction du nombre d'inscriptions enregistrées dans les délais.

Nous vous invitons à découvrir le programme détaillé sur la page internet de la SRIAS et sur le formulaire d'inscription.

Pour vous inscrire suivre le lien suivant : <http://tourismeloisirs44.fr/SRIAS/Londres/>
Uniquement de chez vous pour éviter tout problème

N.B : après avoir rempli le formulaire d'inscription en ligne il faut envoyer à Tourisme et Loisirs à Rezé les documents suivants pour valider l'inscription :

1) copie CNI/passeport 2) copie avis d'imposition 2018 pour vérification du quotient familial 3) votre règlement à l'ordre de tourisme et loisirs Rezé.

En cas de dossier incomplet l'inscription ne sera pas retenue

Pour toute demande de renseignement et envoi dossier : ASSOCIATION TOURISME ET LOISIRS – Séjour Londres Toussaint - 44 Rue de la Commune - 44400 REZE TEL : 02 40 75 94

Précisions sur le prix ci-après :

TARIF DE BASE DU SÉJOUR	Prix net en € par personne	Supplément chambre individuelle
<i>Adulte</i>	501 €	150 € non pris en charge
<i>Enfant moins de 12 ans partageant la chambre des parents (max 1 enfant par chambre)</i>	459 €	

TARIF AVEC AIDE DE LA SRIAS SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL limité à 2 personnes par famille.

Tranches QUOTIENT FAMILIAL	Pourcentage de prise en charge SRIAS sur le prix net en € par personne	PRIX PAR ADULTE	PRIX PAR ENFANT
inf 770	50%	250.50 €	229.50 €
771 - 1250	40 %	300.60 €	275.40 €
1251 - 1729	25 %	375.75 €	344.25 €
sup 1730	10 %	450.90 €	413.10 €

(calcul du QF : revenu fiscal de référence 2017 (avis d'imposition 2018) divisé par (12 X par le nombre de part du foyer fiscal)

Le tarif inclus :

- les vols aller- retour Nantes-Londres Luton
- un bagage à main – taille 56x45x25
- les taxes aéroports
- les transferts en autocar aéroport/hôtel A/R et l'assistance francophone aéroport/hôtel A/R
- 03 nuits en hôtel 3*** (Londres IBIS LONDON EARLS COURT) et petits déjeuners selon le programme
- visite panoramique comprenant l'autocar + le guide local francophone
- dîner dans un pub de Londres type Minorities Pub London menu 3 plats + boisson (1 pinte de bière ou 1 verre de vin)
- **votre pochette de voyage comprenant : guide Petit Futé, étiquettes bagages**
- l'assurance assistance rapatriement
- votre participation à la cagnotte solidaire Tourisme & Loisirs Nantes Rezé pour favoriser le départ en vacances de familles en difficulté.

Le tarif ne comprend pas :

- le supplément chambre individuelle : 150 € pour 3 nuits, contingent de chambre individuelle sujet à disponibilités
- le coût du bagage en soute : supplément de 45 € / bagage
- l'assurance annulation et bagages : 15 € / personne

Conditions pour réserver :

Possibilité de règlement en deux fois (50% du prix) :

- Soit en chèques vacances
- Soit en chèque : **les 2 chèques devront être datés du jour de leur rédaction et être joints à l'inscription (encaissement juillet et septembre).**
- Soit par CB : si votre dossier est retenu, nous vous contacterons pour effectuer le règlement par CB. **Au moment de l'envoi du dossier, joindre tout de même un chèque du montant du séjour qui ne sera pas encaissé.**

FORMALITES :

Documents de voyage

Le Royaume-Uni ne fait pas partie de l'espace Schengen.

Pour entrer au Royaume-Uni, le voyageur doit être muni d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Jusqu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, pour entrer au Royaume-Uni, le voyageur doit être muni d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Aucun visa n'est nécessaire.

A compter de la date du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne :

- si un accord de retrait est conclu et ratifié entre l'UE et le Royaume-Uni, les conditions seront jusqu'au 31 décembre 2020 au moins, les mêmes qu'actuellement : le voyageur devra être muni d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Aucun visa ne sera nécessaire.
- en l'absence d'accord, le gouvernement britannique a annoncé que les cartes nationales d'identité délivrées par les Etats-membres de l'Union européenne à leurs ressortissants resteront valables jusqu'au 31 décembre 2020 inclus pour voyager au Royaume-Uni. Si cette annonce est confirmée, les ressortissants français et européens pourront continuer de voyager avec leur passeport ou leur seule carte d'identité jusqu'à cette date. A partir du 1er janvier 2021, il est possible néanmoins que les voyageurs doivent être munis d'un passeport. Le gouvernement britannique a fait part de son intention de ne pas soumettre les ressortissants européens à l'obligation de visa pour les courts séjours (moins de 3 mois).

Important : les voyageurs munis de titres d'identité et de voyage qui auraient été déclarés perdus ou volés se voient systématiquement retirer le document par les autorités britanniques en charge du contrôle des frontières (Border Force). Il est impératif de ne pas tenter de circuler entre la France et le Royaume-Uni avec un titre de voyage déclaré perdu ou volé (et donc invalidé).

En savoir plus :

- Brexit en pratique : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/brexit-en-pratique/>

Validité de la carte nationale d'identité

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 restent valables 5 ans après la date de fin de validité. Toutefois, aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en atteste.

Pour éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pouvez télécharger et imprimer la notice multilingue expliquant ces nouvelles règles à l'adresse suivante : <http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-royaumeuni.pdf>